



Sur les 1117 EPL, pour la plupart des PME, 281 sont dédiées à l'aménagement et au développement économique.

LES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES

Qui sont-elles ?

Les Sociétés d'économie mixte (Sem) et les Sociétés publiques locales (SPL) se définissent comme des entreprises publiques locales. Sociétés anonymes, elles disposent d'au moins sept actionnaires réunis au sein d'un conseil d'administration, d'organes dirigeants, de salariés et d'une comptabilité relevant du droit privé. Ce sont des entreprises publiques, car l'essentiel (dans le cas

des Sem), sinon l'exclusivité (dans le cas des SPL) de leur capital est détenu par les collectivités locales et qu'elles sont au service de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers. Ce sont, enfin, des entreprises locales. Leur champ d'action dépasse rarement les limites territoriales des collectivités locales actionnaires. Elles ont ainsi une bonne connaissance du territoire dans lequel elles sont ancrées, privilégient les ressources de ce territoire et y réinvestissent la majorité de leurs bénéfices.

Elles façonnent notre quotidien mais on ne les discerne pas toujours. Leurs apports sont souvent imperceptibles mais leurs portées sur notre cadre de vie sont bien tangibles. Qui sont ces 1117 entreprises publiques locales qui nous logent, transportent, aménagent nos quartiers, distribuent notre eau et gèrent nos déchets ?...

Construction et gestion de logements sociaux

Sur ces 1117 entreprises, pour la plupart des PME, 281 sont dédiées à l'aménagement et au développement économique (aménagement et renouvellement urbain, zones d'activités, construction d'équipements publics, technopoles). Sem et SPL sont leaders sur le marché de l'aménagement public car elles sont parmi les rares opérateurs à offrir aux collectivités locales une capacité à s'engager sur le long terme, une maîtrise totale et l'assurance du respect des orientations politiques.

Pionnières de l'économie mixte, 262

Sem immobilières interviennent dans toute la gamme du logement. Elles offrent aux collectivités une variété de champs d'action, une maîtrise et une proximité de gestion très précieuses. Construction et gestion de logements sociaux, très sociaux, intermédiaires ou libres, réhabilitation de copropriétés dégradées, opérations d'aménagement, immobilier d'entreprises, les Sem immobilières ont de très nombreuses cordes à leur arc. Elles gèrent un patrimoine de 478 000 logements et mettent chaque année en moyenne 8 500 logements en chantier. Les 574 EPL restantes sont les Sem de services, catégorie composite aux 35 métiers différents.

Dans cet éventail de services publics locaux, le tourisme se taille la part du lion avec près de 300 Sem et quelques grands noms comme la Tour Eiffel, le

EN BREF

1117 Sem et Sociétés publiques locales (SPL) sont en activité en France. Elles interviennent dans une quarantaine de domaines d'activité et principalement dans l'aménagement, le logement, le tourisme, les transports, le développement économique et l'énergie. Elles représentent près de 9 % des 16 000 entreprises publiques locales recensées au plan européen. Elles emploient 54 200 salariés. Le montant de leur capitalisation s'élève à 2,4 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. Elles ont réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 14,5 milliards d'euros.

Futuroscope de Poitiers et le Palais des festivals de Cannes. Suivent le stationnement, avec 51 Sem, l'énergie, avec 28 Sem gestionnaires de réseaux de production et de distribution de gaz et d'électricité et 20 Sem gestionnaires de réseaux de chaleur, les transports publics, avec 40 entreprises et 28 % du réseau national et la gestion de l'eau

dans laquelle interviennent 21 Sem. Le 15 avril 2008, la Fédération des Sem (créée en 1956) est devenue la Fédération des Entreprises publiques locales. Cette fédération d'élus locaux est l'unique représentante des Sem et des SPL et assure leur promotion aux niveaux régional, national et européen. Ce mouvement est animé par un

certain nombre de valeurs fortes que partagent les quinze mille autres entreprises publiques locales recensées dans toute l'union européenne: l'intérêt général comme finalité, l'esprit d'entreprise, la pérennité de l'action, la transparence, le contrôle des élus locaux et l'ancrage territorial. ●

William Le Bellec

LA GOUVERNANCE DES EPL

L'affaire des élus locaux



JACQUES DEL PINO

Martial Passi, maire de Givors et vice-président du Grand Lyon, a été élu président de la Fédération des entreprises publiques locales (FEDEPL) lors du premier congrès des Entreprises publiques locales qui s'est achevé le 2 octobre 2008 à Lyon. Il sera épaulé dans ses fonctions par quatre vice-présidents¹.

Ce premier congrès des entreprises publiques locales marque-t-il un changement profond dans la vie des sociétés d'économie mixte ?

De grands axes stratégiques y ont été dressés afin de préparer l'avenir de l'économie mixte. Au lieu d'être décidés au seul sein de la fédération, ces axes ont fait l'objet d'un patient travail de concertation mené tout au long de l'année auprès des associations régionales de Sem. L'ancrage territorial des EPL est très fort dans notre pays. Lors de ce congrès, les élus ont largement débattu des questions relatives à la gouvernance.

N'oublions jamais que même si l'économie mixte est fondée sur un mariage possible entre capital public et capital privé, la gouvernance des EPL reste majoritairement dominée par l'apport public.

Ainsi, selon les structures, il représente de 80 à 85 % des parts de capital. *A contrario*, rares sont les exemples où l'apport privé domine. Dès lors, il devient crucial de bien assumer le fait de laisser aux élus la gouvernance des EPL. C'est là un gage pour que les structures en

question travaillent avant tout pour l'intérêt général. Mais l'élu local est le mieux placé pour endosser ce qui devient alors pour lui une double casquette: un maire à la tête d'une Sem est, d'une part, responsable de l'aménagement de son territoire et, de l'autre, responsable de l'outil permettant concrètement sa mise en œuvre.

Reste la question de l'identité juridique de ces structures

Les Sem sont régies par le droit communautaire. De ce fait, elles sont soumises à l'obligation de mise en concurrence. C'est notamment le cas depuis trois ans pour les Sem d'aménagement. Si cela se fait dans une pure logique de transparence des marchés, tant mieux ! Il n'en demeure pas moins que l'on peut redouter que cette ouverture à la concurrence conduise à des situations contraires. Par exemple, si une commune se dote d'une Sem pour gérer sa salle de spectacle, quel intérêt y a-t-il à ce qu'une Sem du territoire voisin s'en mêle en devenant sa principale concurrente ?

La question du développement durable a été au cœur de ce congrès. Pourquoi ?

C'est une problématique que rencontrent au quotidien les Sem et les EPL. Qu'il s'agisse d'une Sem opérant dans l'aménagement ou dans les services de transport, la question de l'adaptation aux normes de développement durable fait débat et peut susciter des problèmes de coût. Les Sem prennent donc à bras-le-corps l'enjeu, sans pour autant négliger l'impact qu'il a sur le financement des collectivités. En la matière, les

exemples d'opérations vertueuses menées par des Sem ne manquent pas. En Rhône-Alpes, à titre d'exemple, deux opérations viennent d'être récompensées d'un Trophée 2008 des EPL: l'éco-parc technologique de Saint-Priest et Lyon Parc Auto pour son système d'auto-partage Autolib'.

Comment voyez-vous l'avenir des EPL ?

Nous connaissons une expansion du nombre d'adhésions et de partenariats. Lors de notre congrès, près d'une dizaine de conventions partenariales ont été signées et notamment avec le secteur privé. Sans oublier celles nouées entre la Fédération des EPL et le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales, ou encore celle signée avec la Fédération mondiale des Cités unies. Afin de développer l'outre-mer, une convention avec l'Agence française de développement a été signée. On affirme aussi, de plus en plus, notre place à l'international, au Brésil, au Maroc et en Europe.

Au regard de l'actualité brûlante et notamment avec la situation de crise financière internationale que nous traversons, à l'évidence, le défi face auquel nous sommes placés ne peut que donner une impulsion à l'économie mixte. Le temps est donc venu de mieux la mettre en valeur ! ●

WLB

1/ Martial Passi préside la Sem Givors développement. Il sera entouré de vice-présidents: Paul Blanc, sénateur des Pyrénées-Orientales, président de SCF Sournia (UMP); Jean-Léonce Dupont, sénateur du Calvados, président de la Saïem de Bayeux (Nouveau centre); Mireille Flam, conseillère de Paris, présidente de la Sogaris (PS) et Roland Muzeau, député des Hauts-de-Seine, président de la Semag (PC).